

Les modifications annoncées au régime forestier reçoivent un accueil mitigé de la part des élu-es municipaux

Bas-Saint-Laurent, le 27 février 2026 – Réunis à Rimouski, les membres de la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent ont exprimé des réserves face aux modifications annoncées au régime forestier par le ministre Jean-François Simard lundi dernier.

Les élu-es municipaux conviennent que l'abolition de la redevance annuelle viendra alléger la charge financière de l'industrie à court terme, à condition que cette mesure entre en vigueur sans délai. Ils regrettent toutefois que les changements annoncés n'apportent pas de réponses structurantes aux défis de la filière forestière, et ils expriment leurs inquiétudes quant aux effets indésirables que risquent de causer ces mesures sur la rentabilité des activités en forêt privée.

De plus, en annonçant le lancement d'un appel à projets pilotes pour alimenter la réforme forestière, et qui s'étaleront sur une période de cinq ans, le ministre confirme qu'il repousse de quelques années la modernisation du régime forestier québécois.

« Lors des consultations sur le projet de loi 97, les élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent ont affirmé le besoin fondamental et urgent de réformer la loi forestière, en priorisant un modèle de gestion régionalisée du territoire forestier. Nous sommes déçus de ce désengagement, qui cause préjudice à l'ensemble de la filière forestière. Nous invitons le ministre à soutenir la création de sociétés régionales d'aménagement du territoire forestier et d'y consacrer les ressources conséquentes. »

Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie et membre de la TREMBSL

« L'annonce du ministre Simard soulève des inquiétudes pleinement légitimes. Au Bas-Saint-Laurent, le territoire forestier compte 45 % de tenure privée et 55 % de tenure publique. Les groupements forestiers sont nés dans notre région. La vitalité de nos communautés forestières dépend d'une valorisation et d'un traitement équitable entre les deux tenures. En ce moment, ce n'est pas le message que l'on reçoit du gouvernement. À court terme, on invite le ministre à bonifier ses amendements avec des mesures qui fourniront des opportunités équivalentes aux producteurs privés. »

Serge Pelletier, préfet de la MRC du Témiscouata et membre de la TREMBSL

À propos de la TREMBSL

La Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent a été créée en mai 2019. Ce lieu de concertation regroupe les huit préfets et préfètes des MRC bas-laurentiennes et les 10 maires et mairesses des cités régionales

ou des municipalités de centralité. La Table est l'interlocutrice politique privilégiée de toute une région auprès des gouvernements supérieurs, afin de promouvoir les priorités régionales.

- 30 -

Photographies jointes :

- Paysage forestier © CRD
- Membres de la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent © CRD

Source : Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent

Pour information et entrevue :

Sophie Duchaine, coordonnatrice

581-246-0438

sduchaine@crdbsl.org